

Diplôme d'Etat d'assistant de service social (DEASS)

Présentation

Le diplôme d'Etat d'assistant de service social (DEASS) forme des travailleurs sociaux généralistes capables d'aider les personnes très démunies à résoudre leurs problèmes en matière de logement, de travail, de maladie, de violences familiales, de scolarité des enfants ou encore de santé. Pour cela, l'assistant(e) de service social les informe de leurs droits, les aide à remplir leurs documents administratifs, et les guide dans les démarches en faisant le lien avec d'autres organismes (CAF, Pôle emploi, services administratifs, lieux d'accueil ...). Il ne se contente pas de répondre à un besoin ponctuel ; en cherchant l'adhésion de la personne au projet et en trouvant avec elle les moyens de se prendre en charge, il tente de la rendre autonome. Il peut choisir d'intervenir auprès d'un public spécialisé (dans des établissements scolaires, des missions locales, les entreprises, les prisons) ou sur un secteur géographique donné.

Le Diplôme d'Etat est désormais reconnu de niveau II (bac+3), confère le grade de licence et s'obtient par validation de 180 ECTS. Le DEASS est indispensable pour exercer le métier d'Assistant de Service Social. Le département Carrières Sociales de l'IUT2 de Grenoble propose, après le DUT CS option AS, une troisième année de formation préparatoire au DEASS. Cette troisième année peut être également sanctionnée par un DUTS (Diplôme d'Université en Travail Social), option Assistance Sociale.

L'année universitaire comprend :

- Un stage pratique de 6 mois en service social (du 1er septembre au 31 janvier), ponctué de journées de regroupements à l'IUT2
- Une reprise des enseignements de fin de formation à l'IUT2 (du 1er février au 31 mai)

Objectifs

Les objectifs de la formation (à partir du référentiel professionnel et de formation et des blocs de compétences) sont de développer :

- L'intervention professionnelle en travail social
- L'analyse des questions sociales de l'intervention professionnelle en travail social
- La communication professionnelle
- Les dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux

Admission

Recevabilité : être titulaire du DUT Carrières Sociales et avoir passé, durant la deuxième année universitaire, des épreuves de certification du DEASS.

L'obtention d'un DUT, y compris du DUT Carrières Sociales, ne permet pas l'entrée de plein droit à cette troisième année. Pour y accéder, les étudiants Assistants Sociaux, titulaires du DUT Carrières Sociales, option "Assistants de Service Social" doivent :

- avoir suivi les enseignements préparatoires au DEASS en 1re et en 2e année du DUT Carrières Sociales
- avoir effectué au cours des 2 années du DUT Carrières Sociales, 7 mois de stage en service social
- obtenir l'accord du jury d'admission en 3e année

Le jury d'admission en 3e année est composé :

- du Directeur de l'IUT2 (Président de jury) ou son représentant
- du Chef du département Carrières Sociales
- du Directeur des études du DUT
- du Responsable pédagogique de 3ème année
- du Référent pédagogique et professionnel des Assistants Sociaux
- d'enseignants du département Carrières Sociales

Infos pratiques :

- > **Composante** : Institut Universitaire de Technologie Grenoble (IUT2)
- > **Niveau** : Bac +3
- > **Durée** : 1 an
- > **Crédits ECTS** : 60
- > **Type de formation** : Formation initiale / continue
- > **Lieu** : Grenoble - Doyen Gosse
- > **Contacts** :

Responsable(s) pédagogique(s)

Véronique Blanc
Veronique.Blanc@univ-grenoble-alpes.fr

Secrétariat de scolarité

Florence Fillatre
04 76 28 45 10
florence.fillatre@iut2.univ-grenoble-alpes.fr

Contact administratif

IUT 2 - Secrétariat Formation Continue
04 76 28 46 37
FC@iut2.univ-grenoble-alpes.fr

Programme

Les matières enseignées s'appuient sur les programmes de formation fixés par les textes régissant le DEASS. Les enseignements et le stage pratique de la 3e année répondent à deux finalités :

- Professionnalisation : c'est-à-dire acquisition et/ou approfondissement des connaissances acquises lors de la préparation du DUT, en vue d'une meilleure efficacité professionnelle
- poursuite de la préparation aux diverses épreuves du DEASS.

L'assiduité est obligatoire en 3ème année de formation d'Assistant de Service Social. L'organisation de l'emploi du temps comporte des plages réservées au travail personnel.